

ACCORD DE DON

Don n°: COFIN IT 63-GRDR

Nom du projet: Amélioration de la productivité des produits de l'aviculture familiale aux bénéficiaires des ménages ruraux de Guidimakha (le "projet")

Le Fonds international de développement agricole (ci-après dénommé le "Fonds" ou le "FIDA")

et

Groupe de recherche et de réalisations pour le développement rural (GRDR) (ci-après dénommé le "Bénéficiaire")

(désignés individuellement par "une Partie" et collectivement par "les Parties")

conviennent de ce qui suit:

1. Le présent document comprend: le présent accord, la Description du projet (annexe 1), le Budget du projet (annexe 2), la Fiche d'authentification du compte bancaire (annexe 3), le Modèle d'états de dépenses (annexe 4), la Lettre d'opinion de l'audit (annexe 5A), l'Engagement de responsabilité (annexe 5B) et les Conditions générales applicables aux accords de don du FIDA ("les Conditions générales") (annexe 6). Si l'une quelconque des dispositions du présent accord est incompatible avec une disposition des annexes, les dispositions du présent accord prévalent. Si l'une quelconque des dispositions de l'annexe 6 est incompatible avec une disposition des autres annexes, les dispositions de l'annexe 6 prévalent.
2. Le Fonds accorde au Bénéficiaire un don (le "don") que ce dernier utilise aux fins de l'exécution du projet, conformément aux modalités et conditions énoncées dans le présent accord. Le don est utilisé pour le financement exclusif des dépenses autorisées définies à l'annexe 6.
3. Le montant total du don est de US\$ 200.000.
4. La date d'entrée en vigueur de l'accord est fixée au 28/10/2009.
5. La date d'achèvement du projet est fixée au 31/12/2011.
6. La date de clôture du don est fixée au 30/09/2012.
7. Le don est décaissé en deux (2) tranches. Le montant de chaque tranche est indiqué au paragraphe 2.2 de l'annexe 2.
8. Toutes les communications concernant le présent accord doivent être adressées aux représentants dont le nom et l'adresse figurent ci-dessous:

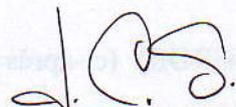
Pour le Fonds:

Fonds international de développement agricole
A l'attention de: Cristiana Sparacino
Via Paolo di Dono, 44
00142 Rome, Italie

Pour le Bénéficiaire:

GRET
A l'attention de Arezki Harkouk
Rue Marceau 66/72
93109 Montreuil, France

Le présent accord est rédigé en français en quatre (4) exemplaires originaux, deux (2) pour le Fonds et deux (2) pour le Bénéficiaire.



Pour le Fonds
Mohamed Béavogui
Directeur
Division Afrique de l'ouest
et du centre

Pour le Bénéficiaire
Arezki Harkouk
Directeur Exécutif